

**Délibération n°240005**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 23/01/2024      Date d’Affichage : le 23/01/2024  
Date de mise en ligne de la délibération : le 31/01/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 18	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

**Objet de la délibération**

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES AMBULANTS**

*Monsieur Jean-Pierre DEMNI, conseiller délégué à l'économie, expose :*

*Par délibération du 30 juin 2010, nous avons fixé à 20 € par mois l'occupation du domaine public pour les commerces ambulants venant 1 jour par semaine et se branchant sur la bome électrique communale.*

*Par délibération du 4 avril 2018, nous avons fixé à 10 € par mois l'occupation du domaine public pour les commerces ambulants venant 1 jour par semaine, sans branchement.*

*Nous avons une demande de commerce ambulant pour une installation quotidienne sur la place Jules Ferry. Il y a lieu de fixer un tarif pour ce cas de figure et d'en profiter pour reprendre tous les tarifs dans une seule et même délibération.*

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

VU la délibération du 30 juin 2010

VU la délibération du 4 avril 2018

- **DECIDE** de remplacer les deux délibérations précitées par la présente délibération

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants pour les commerces ambulants installés sur le domaine public :

Type d'occupation	Tarif
Occupation 1 jour par semaine sans branchement électrique	10 € par mois
Occupation 1 jour par semaine <u>avec branchement électrique</u>	20 € par mois
Occupation quotidienne sans branchement électrique	50 € par mois
Occupation quotidienne <u>avec branchement électrique</u>	100 € par mois

*Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 29 janvier 2024*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,  
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE**